



Bras, le 24 Mai 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS

83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-106

ARRÊTE DE CIRCULATION TRAVAUX DE REFECTION DES ORATOIRES

Le Maire de BRAS,

VU le Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté municipal n° 2023-231 du 27 juillet 2023

VU la requête en date du 24 mai 2024 par laquelle Monsieur CIVELLO Philippe sollicite l'autorisation de procéder à des travaux à BRAS (Var) sur l'ensemble des oratoires de la commune de Bras, du dimanche 16 juin au dimanche 07 juillet 2024.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur CIVELLO interviendra sur les oratoires de la commune de Bras situés :

- chemin Saint Eloi
- chemin des crêtes
- chemin Saint Acquilé
- chemin de Barraud
- RD 28 -route de Saint Maximin la sainte Baume

Le pétitionnaire devra, pour l'exécution des travaux énoncés prendre les dispositions nécessaires afin de pas gêner la circulation et de prendre ainsi toutes les mesures de sécurité.

Article 2 : Monsieur CIVELLO Philippe est autorisé à stationner un véhicule chemin des crêtes à proximité immédiate du croisement de la route de Saint Maximin (face au n°74).

Article 3 : Monsieur CIVELLO sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 4: Le chantier sera signalé réglementairement conformément à l'Institution Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 15 juillet 1974.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- L'intéressé
- La Police Municipale.

Le Maire,

Franck-PERO.



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité